

Vie noyantaise

Noyant trouve son médecin

Le Docteur Valérie Aurore s'installe à Noyant et ouvrira le cabinet médical à partir du 1er février 2023.

Le Docteur Aurore a pratiqué en Suisse. Elle a décidé de rejoindre le pôle de santé Souvigny-Besson-Noyant en septembre.

Elle a tout d'abord repris à mi-temps le cabinet du Docteur Casanova, parti en retraite, avant de choisir de s'installer dans le cabinet médical de Noyant.

En raison des délais d'installation et des engagements précédents de notre future médecin, le **fonctionnement normal du cabinet démarrera en février.**

D'ici là, seuls les patients ayant déjà consulté Mme Aurore à Souvigny et **pour lesquels elle est officiellement médecin traitant** pourront la contacter en cas d'urgence au 06 18 56 55 27.

Si l'urgence le nécessite, elle consultera ces patients à domicile pendant la phase de transition.



Les personnes qui n'ont pas encore le Docteur Aurore comme médecin traitant déclaré, devront attendre février pour demander un rendez-vous. Elle prendra de nouveaux patients dans la limite de son emploi du temps.

Guy Dauchat - Adjoint au Maire

PERSONNEL COMMUNAL

Je tiens à remercier et à mettre à l'honneur l'ensemble du personnel communal pour leurs efforts de chaque jour et leur professionnalisme, afin de faire face aux différentes crises qui se suivent.

Je veux aussi remercier particulièrement les agents qui ont assuré l'intérim plusieurs mois, sur différents postes (secrétariat de mairie, restaurant scolaire, services techniques).

De nombreux Noyantais ont remarqué et salué la propreté de la commune, cet été. Le mérite en revient aux savoirs professionnels des recrutés en mai dernier qui sont venus étoffer l'équipe des services techniques.

Mes remerciements s'adressent également à la cuisinière qui mitonne de bons petits plats chaque jour à nos enfants de l'école, en bonne collaboration avec l'association de la cuisine scolaire NOYANT CHÂTILLON.

Yves Petiot, Maire.

Hausse du prix des énergies

L'emballage de notre système provoque des hausses impensables sur nos énergies.

Le coût de l'électricité est indexé sur l'énergie la plus défavorable : il s'agit du gaz. Le marché du gaz est complètement désorganisé depuis la guerre en Ukraine. L'Allemagne est soutenue par les membres de l'Union européenne, car elle est la plus touchée pour produire son besoin en électricité. De plus, les entretiens de nos centrales nucléaires ont pris de gros retards pendant la période COVID, sans compter que nous avons fermé des centrales sans avoir les nouveaux outils de productions. Nous n'avons donc plus notre indépendance énergétique. Nous revoilà dans une situation pire que lors du gros choc pétrolier de 1974.

Les conséquences financières sont énormes pour chacun d'entre nous et

pour la commune alors que nous rentrons à peine dans l'hiver.

Au 4 décembre 2022, la mairie ne connaît toujours le montant des dépenses d'électricité et n'a pas reçu de factures depuis la fin avril. L'électricité pourrait augmenter de 15% en 2022 et de 20% en 2023, selon les prévisions. Le prix du granulé bois a triplé en quelque mois. Celui du gaz s'envole.

À la MARPA, l'électricité et le granulé bois ont vu leur prix triplé. La hausse de la nourriture est de 15%. Je rappelle que le fonctionnement de la MARPA est financé uniquement par les résidents.

L'État ne fournira aucune aide à la MARPA sur les énergies. Nous sommes très inquiets pour le montage de nos budgets en 2023, car nos capacités à investir vont se réduire.

Yves PETIOT
Votre Maire

